



## SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE – CAMPAGNE 2023

Le solde de la Taxe d'apprentissage – campagne 2023 – peut être versé au collège Les Touleuses jusqu'au 06 juillet 2023.

Les modalités de collecte du solde de la taxe d'apprentissage ont évolué. Vous pouvez choisir l'affectation des 13 % de votre taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.

### Comment affecter le solde de votre taxe au collège Les Touleuses ?

Dès aujourd'hui et jusqu'au 06 juillet 2023, connectez-vous sur la plateforme Soltéa : <https://www.soltea.gouv.fr>

1. Sur la plateforme Soltéa, je crée mon compte entreprise
2. Grâce au moteur de recherche de la plateforme, je cherche et sélectionne le Collège Les Touleuses à CERGY (recherche possible par nom d'établissement, par code UAI : 0950937c ou par localité)
3. J'affecte le pourcentage de mon choix à l'établissement.

**ATTENTION** : Depuis cette année, les versements en direct à l'établissement, au titre du solde de la taxe d'apprentissage, (par virement, chèque ou carte bancaire) ne sont plus possibles.